

Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

Entreprise :	GV2 INTERNATIONAL – VEDA FRANCE
Appellation commerciale :	PLAQUES LINEARIS
Révisé :	22 juin 2021

1. Identification du produit de la société

Appellation commerciale : LINEARIS
 Utilisation du produit : Laine minérale LINEARIS isolante pour applications techniques

Adresse de l'entreprise : GV2 VEDA FRANCE
 20 allée des Érables
 93420 VILLEPINTE
 FRANCE
 Téléphone : +33 1 48 61 70 80
 Fax : +33 1 48 61 70 81
 E-mail : contact@vedafrance.com

2. Identification des dangers

Principaux dangers : Non concerné

Autres dangers : Les fibres ou poussières de laine minérale LINEARIS peuvent conduire à des influences mécaniques sur la peau, les conjonctives et les muqueuses. Irritation mécanique temporaire possible.

3. Composition, indication sur les composants

Laine minérale, fibres de laine de roche à orientation aléatoire, dont le pourcentage pondéral d'oxydes alcalins et d'oxydes alcalino-terreux (Na₂O + K₂O + CaO + MgO + BaO) est supérieur à 18%.

Composants	Teneur % en poids	Classification et étiquetage (Règlement CE n° 1272/2008)	Classification et étiquetage (Directive européenne 96/69/CE)
Laine minérale LINEARIS	Min. 90%	Non classée	Non classée
Résine thermodurcissable	0 - 10%	Non classée	Non classée

Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

4. Premiers secours	
- En cas de contact avec la peau :	En cas de démangeaison, enlever les vêtements contaminés et laver délicatement la peau à l'eau froide et au savon. En cas d'allergie, consulter un medecin.
- En cas de contact avec les yeux :	Se rincer les yeux abondamment avec de l'eau claire et froide. En cas d'allergie, consulter un medecin.
- En cas d'inhalation :	Se mettre à l'abri. Se rincer la gorge et se moucher pour éliminer la poussière. En cas de malaise, se rendre chez un médecin.
- En cas d'ingestion :	En cas d'ingestion accidentelle, boire de l'eau en grandes quantités.
Si des effets secondaires ou l'inconfort se poursuivent après l'une des expositions mentionnées ci-dessus, consulter un médecin.	
5. Mesures de lutte contre l'incendie	
- Moyens d'extinction appropriés :	Eau, mousse et poussière anti-incendie, et CO ₂ .
- Moyens d'extinction non appropriés :	n.a.
- Danger particulier d'exposition :	Le produit en lui-même ne constitue pas un danger d'inflammabilité, mais certains emballages peuvent être combustibles.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers :	Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas d'incendie.
6. Mesures en cas de dispersion accidentelle	
- Précautions individuelles :	En cas de concentration importante de poussière sur la zone de travail, utiliser l'équipement de protection décrit dans la section 8.
- Mesure de protection de l'environnement :	Non pertinent
- Méthodes de nettoyage :	Nettoyer avec un aspirateur industriel ou atténuer le sol par pulvérisation d'eau avec le brossage.

n.a. = non-applicable

Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

7. Manipulation et stockage	
- Manipulation :	N'enlever l'emballage que sur le lieu de travail. Assurer une bonne aération du lieu de travail. Tenir ouvertes les portes et les fenêtres. Maintenir le lieu de travail propre. Eviter de soulever la poussière. En intérieur, aspirer au lieu de balayer. Enlever soigneusement les vieux matériaux isolants. Utiliser des outils ne produisant pas de poussière.
- Exigences concernant les endroits de stockage et les conteneurs :	Le matériel d'isolation doit être stocké dans un endroit sec et couvert. Le matériel doit être livré et emballé dans une boîte en carton et/ou protégé d'un film de polyéthylène sur des palettes en bois.
8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle	
- Limites d'exposition :	Aucune au niveau européen. Se référer aux directives et à la législation des Etats membres. 1 f/ml en France (cf. INRS ED 984; 2016)
- Protection individuelle :	En cas de pose dans un endroit non ventilé ou lors d'une opération pouvant donner lieu à des émissions de poussières, porter un masque jetable de type FFP1 conformément à la norme EN 149.
- Protection des mains :	Porter des gants en conformité avec la norme EN 388.
- Protection des yeux :	Dans les zones de fortes concentrations de poussière, et si vous travaillez au-dessus de vos épaules, porter des lunettes de protection en conformité avec la norme EN 166.
- Protection de la peau :	Couvrir la peau exposée.
- Protection hygiénique :	Le travail fini, rincer la poussière avec de l'eau froide.

Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

- Etat physique : Solide
- Apparence : Plaque
- Couleur : Jaune-gris
- Odeur : Légère odeur possible

Informations importantes relatives à la santé et à l'environnement

- PH : n.e.
- Point/intervalle d'ébullition : n.e.
- Point d'éclair : n.e.
- Solubilité dans l'eau : n.e.
- Densité relative de valeur : 140 à 185 kg/m³

Autres données

- Température de dévitrification : 1000°C
- Diamètre nominal approximatif des fibres : 3 à 7 µm

10. Stabilité et réactivité

- Réactions dangereuses à éviter : Aucune.
- Matières à éviter : Aucune.
- Produits de décompositions dangereux : La décomposition du liant au-dessus de 200°C peut produire du dioxyde de carbone et des traces de gaz.

11. Informations toxicologiques

- Toxicité chronique : Classification non applicable conformément à la directive 97/69/CE et au règlement (CE) 1272/2008.
- Après contact avec la peau : En contact avec la peau, le matériel peut provoquer une démangeaison temporaire.

12. Informations écologiques

- Ecotoxicité : Ce produit n'est pas toxique pour l'air, l'eau ou le sol. Ce produit est inorganique et inerte.
- Mobilité dans le sol : N'est pas considéré comme mobile.
- Persistance et dégradabilité : n.e.
- Potentiel de bioaccumulation : n.e.

n.e. = non-établi

Fiche de données de sécurité conformément à 1907/2006 (REACH) et 1272/2008 (CLP)

13. Considérations relatives à l'élimination	
- Produit :	Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements et procédures en vigueur dans le pays d'utilisation ou d'élimination.
- Catalogue européen des déchets (recommandé) :	17 06 04 non dangereux.
- Emballage :	Les emballages souillés doivent être éliminés conformément aux règlements et procédures en vigueur dans le pays d'utilisation ou d'élimination. Les matériaux d'emballage peuvent être recyclés.
14. Informations relatives au transport	
<u>Transport terrestre :</u>	
- Classe :	n.a.
<u>Transport maritime :</u>	
	n.a.
<u>Transport aérien :</u>	
- Classe :	n.a.
- No UND/ID :	n.a.
- Groupe d'emballage :	n.a.
<u>Remarques supplémentaires :</u>	n.a.
15. Informations réglementaires	
Selon la directive européenne 97/69/CE et le règlement CE n° 1272/2008, l'étiquetage des produits en fibres de roche ou liant polymérisé n'est pas obligatoire.	
16. Autres informations	
Le document a été harmonisé avec les règlements européens, 1907/2006 et 1272/2008. Selon la réglementation européenne, ce matériau est conforme à la note Q de la directive européenne 97/69/CE et au règlement (CE) 1272/2008 et n'est pas classé comme cancérigène possible.	

n.a. = non-applicable